

Appel à manifestation d'intérêt pour la mise à disposition, l'aménagement et l'exploitation d'un emplacement dans le cadre des animations de l'été à Arcachon

CAHIER DES CHARGES

1. Identification du l'organisateur :

Arcachon Expansion (régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière)

6 boulevard Veyrier-Montagnères - 33120 Arcachon.

2. Correspondant :

Madame Frédérique DUGENY, Directrice Générale d'Arcachon Expansion

Office du Commerce et de l'Artisanat - Madame Pierrette VERGNION, Manager de ville,
oca@arcachon.com

3. Objet de la consultation :

Chaque été, les rues du Cœur de Ville sont piétonnisées à partir de midi afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs un cadre agréable propice à la promenade, aux achats et à la découverte du centre-ville. Pour accompagner cette dynamique et renforcer l'attractivité du commerce de proximité, la Ville d'Arcachon, via son EPIC Arcachon Expansion, met en place différentes animations et installations tout au long de la saison.

Dans ce cadre, la Ville recherche un prestataire proposant à la vente des boissons rafraîchissantes adaptées à la période estivale (smoothies, bubble tea, thés glacés, cafés frappés ou concepts similaires). L'activité devra être exercée à partir d'un triporteur ou de tout autre équipement mobile autonome, esthétique et original, constituant une animation à part entière et participant à l'ambiance conviviale du centre-ville. (voir modèle en annexe 1)

La Ville met à disposition du candidat un emplacement d'environ 9 m² situé cours Lamarque de Plaisance, entre l'avenue Gambetta et la place Lucien de Gracia. L'exploitant devra porter une attention particulière à l'esthétique, à la convivialité et à la propreté de son installation. Afin de renforcer l'attractivité du site, il pourra notamment prévoir l'installation de parasols et de chaises longues permettant aux visiteurs de faire une pause lors de leur parcours en centre-ville. Les barnums sont interdits.

Cette mise à disposition donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public, précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

4. Lieux d'exécution :

Cours Lamarque de Plaisance à Arcachon, entre l'avenue Gambetta et la Place Lucien de Gracia.

La localisation de l'emplacement pourra évoluer en fonction des besoins de la Ville et des conditions d'exploitation, tout en demeurant au sein du centre-ville d'Arcachon.

5. Durée de l'autorisation d'occupation du domaine public et de présence obligatoire du commerçant :

Exploitation : du samedi 11 juillet 2026 dimanche 30 août 2026.

6. Horaires de présence obligatoire :

Le candidat devra assurer une présence minimale obligatoire du lundi au vendredi, de 16h à 19h.

Il pourra toutefois proposer, dans son dossier de candidature, des plages horaires d'exploitation plus étendues.

7. Redevance d'occupation du domaine public :

En contrepartie de l'occupation du domaine public communal, le candidat s'acquittera du paiement d'une redevance, conformément à la Décision du maire n°2025-172 du 22 décembre 2025, et qui s'élève à 34 €/m²/mois indivisible.

La surface totale sera définie en fonction du projet présenté et reste limitée à 9 m².

8. Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Tout dossier incomplet ne sera pas analysé.

Contenu du dossier de candidature :

- coordonnées exactes des candidats (nom, prénom, dénomination sociale, adresse postale, adresse électronique, coordonnées téléphoniques, numéro SIRET avec copie CNI.
- le descriptif et des photos des produits proposés à la vente
- les photos du matériel installé (triporteur, chaises, parasols etc)
- une attestation d'assurance en cours de validité, le couvrant pour l'ensemble des risques liés à son activité (RC professionnelle), à ses équipements matériels ainsi que les dommages aux biens loués et dommages corporels
- un extrait Kbis de moins de trois mois mentionnant l'activité pour laquelle l'exposant postule
- document permettant d'apprécier la qualité et le sérieux de la candidature (diplôme, savoir-faire particulier, label...)
- copie de la formation spécifique en hygiène alimentaire

9. Critères de sélection :

Les autorisations d'occupation du domaine public seront attribuées aux candidats ayant remis les meilleures offres, selon une grille de notation, au regard des critères suivants, par ordre décroissant d'importance :

- a. La qualité et l'esthétique de l'installation et du matériel (5 points sur 10)
- b. La nature, la provenance, l'originalité, la qualité, la diversité des produits proposés (3 points sur 10)
- c. L'expérience et les références professionnelles (2 points sur 10)

10. Conditions de remise des offres :

Les dossiers contenant toutes les pièces demandées devront parvenir à l'adresse suivante :

Arcachon Expansion, OCA

MA.AT

22 boulevard du Général Leclerc

33 120 ARCACHON

La transmission des offres par courriel est admise (adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : oca@arcachon.com) ainsi que la remise en mains propres contre récépissé.

11. Date limite de dépôt des offres :

Les dossiers complets devront être reçus avant 23 juin 2026 à 12h dans les conditions fixées par le présent cahier des charges. Les dossiers reçus après cette date ne pourront être acceptés. Il est rappelé que c'est la date de réception et non d'expédition des offres qui est prise en compte.

La sélection des candidats sera réalisée au plus tard le 26 juin 2026.

Une réponse sera apportée par courrier aux candidats non retenus.

Annexe 1 : Exemples d'installations souhaitées

